

MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance extraordinaire, tenue le 12 octobre 2023, à 14h à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 63, rue de l'Hôtel-de-Ville à Chénéville, est présidée par le pro-maire, monsieur Alexandre Lafleur, en présence des conseillères et conseillers suivants : madame Audrey Lacasse, madame Sylvie Potvin et monsieur Yves Laurendeau.

Absences motivées : madame Danielle Meunier et madame Maryse Gougeon

La directrice générale et greffière-trésorière, Madame Krystelle Dagenais, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

À moins d'une mention spécifique au contraire sur le vote relatif à une proposition en particulier, la personne qui préside la séance, en l'occurrence le maire, ne participe pas au vote sur une proposition.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Offre de services – Plan de développement touristique et commercial**
- 4. Offre de services – Nettoyage de fossés et bord de chemin**
- 5. Parole au public**
- 6. Levée de la séance**

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la greffière-trésorière a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil et en a affiché une copie aux deux endroits décrétés pour ce faire. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de cet avis tel que requis par la loi.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Pro-maire, Alexandre Lafleur, constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 14h devant 0 personne.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2023-10-229

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Audrey Lacasse et résolu

QUE,

L'ordre du jour est accepté tel que signifié par la greffière-trésorière dans l'avis de convocation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3- OFFRE DE SERVICES – PLAN DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET COMMERCIAL

2023-10-230

Offre de services – Plan de développement touristique et commercial

ATTENDU QUE la Municipalité possède le statut de zone touristique, lequel permet aux commerces de Chénéville des exemptions à la *Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux;*

ATTENDU QUE lors du renouvellement du statut en mai 2021, le ministère de l'Économie et de l'Innovation a émis des conditions que la Municipalité doit respecter, notamment se doter d'un plan de développement touristique et commercial pour la Municipalité et le nord de la MRC de Papineau appuyé par l'association touristique de l'Outaouais;

ATTENDU QUE la firme Raymond Chabot Grant Thornton propose ses services pour l'élaboration d'un plan de développement touristique et commercial pour le montant forfaitaire de 19 850.00\$ plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE Tourisme Outaouais propose son soutien financier à la hauteur de 7000.00\$ et la MRC de Papineau de 8000.00\$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Le Conseil accepte l'offre de services de la firme Raymond Chabot Grant Thornton;

QUE,

Le Conseil autorise le paiement équivalent à 30% du montant prévu à la signature du contrat, tel que soumis dans la proposition;

QUE,

La dépense soit prise dans le compte #03-61094-000 et financée par le surplus non-affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4- OFFRE DE SERVICES – NETTOYAGE DE FOSSÉS ET BORD DE CHEMIN

2023-10-231

Offre de services – Nettoyage de fossés et bord de chemin

ATTENDU QUE des travaux de nettoyage de fossés et du bord de la chaussée dans le rang 4, dans la petite montée du 4^e rang, dans le rang 5, dans la montée de Vinoy Est et dans la montée Archambault sont nécessaires;

ATTENDU l'offre de services reçue de Excavation Lavergne Inc. pour les travaux mentionnés ci-haut, au coût de 120,00 \$/heure pour une petite pelle mécanique et un camion, au coût approximatif de 100\$/heure;

ATTENDU QU' il y a lieu de prévoir environ 80 heures pour les travaux à faire, pour un montant total approximatif de 20 000.00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau
et résolu

QUE,

Le conseil de la Municipalité de Chénéville accepte l'offre de services d'Excavation Lavergne Inc. au montant total approximatif de 22 995.00 \$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 02-32001-523.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5- PAROLE AU PUBLIC

6- LEVÉE DE LA SÉANCE

2023-10-232

Levée de la séance

Il est proposé par madame Audrey Lacasse
et résolu

QUE,

La présente séance soit et est levée à 14h05.

Alexandre Lafleur, Pro-maire

Krystelle Dagenais, Directrice générale

Je soussigné, Alexandre Lafleur, pro-maire de la municipalité de Chénéville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.